



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Féminisation des effectifs des pilotes et de l'aviation civile

Question écrite n° 7054

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le manque de représentation de femmes pilotes au sein de l'aviation civile. Le ministère est en effet chargé de la gestion des politiques publiques liées à l'aviation civile, via la direction générale de l'aviation civile. Les femmes pilotes et candidates à l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), établissement sous tutelle de la DGAC, demeurent très minoritaires parmi les effectifs. Les proportions de femmes dans les compagnies aériennes vont de 10 % dans les meilleurs cas, à 0 % de femmes notamment pour certaines compagnies asiatiques, qui refusent la présence de femmes à bord des cockpits. Il en est de même pour les écoles de pilotage telles que l'ENAC, où 20 % de femmes seulement sont candidates au concours d'entrée, pour uniquement 10 % d'admissibles. De façon générale, la représentation du métier reste très masculine. Le concours d'entrée à l'ENAC est ouvert aux femmes uniquement depuis 1973. Selon l'Association française des femmes pilotes, si la présence des femmes n'est plus une exception, leurs parcours restent plus difficiles dans la profession. Il n'est pas rare qu'il y ait uniquement 3 femmes sur une promotion de 50 élèves. Bien que des évolutions soient remarquées, avec notamment certaines compagnies qui affichent pour objectif de recruter davantage de femmes, ainsi que la prise de conscience des instances et des écoles d'aviation, il est essentiel que des avancées soient faites afin de favoriser et d'encourager la présence des femmes au sein des écoles ainsi que des compagnies aériennes. Elle lui demande quelles actions sont entreprises en ce sens et quels sont les moyens déployés par le ministère afin de favoriser la féminisation de la profession de pilote de ligne.

Texte de la réponse

En France, l'école nationale de l'aviation civile (ENAC), école sous tutelle de la direction générale de l'aviation civile, assure, avec d'autres établissements du secteur privé, la formation théorique et pratique au pilotage. En ce qui concerne l'ENAC, environ 150 élèves pilotes sont formés tous les ans. Seule une vingtaine est recrutée via le concours EPL (Elève pilote de ligne), concours du niveau de première année des classes préparatoires aux grandes écoles. Ce concours, organisé par l'ENAC, offre la possibilité aux lauréats des épreuves de sélection d'obtenir une licence européenne de pilote de ligne (ATPL : Airline Transport Pilot Licence), après avoir été formé gratuitement (hors frais de scolarité). Les autres pilotes formés à l'ENAC le sont au travers de marchés de formation que l'ENAC contracte soit avec des compagnies aériennes (françaises ou étrangères) soit avec des États. Chaque année, environ mille candidats se présentent au concours EPL. La représentation féminine parmi ces candidats est passée de 14 % en 2012 à 18 % en 2014, alors que l'on compte en moyenne 25 % de femmes dans les classes préparatoires scientifiques. Après cette légère augmentation, une stabilisation du taux à 18 % de femmes inscrites est observée depuis 3 ans. À la suite de ce constat, l'école s'est attachée depuis quelques années à mettre en œuvre un ensemble d'actions auprès des collèges et des lycées afin de communiquer sur les métiers de l'aviation civile pour encourager une meilleure représentation féminine. C'est d'ailleurs un point de vigilance régulièrement traité au sein du Conseil d'administration de l'école. L'ENAC a notamment mis en place des partenariats avec des associations afin de promouvoir les métiers scientifiques et les modèles féminins auprès des jeunes filles par des interventions dans les collèges et lycées. La formation au

Brevet d'initiation aéronautique est également un vecteur utilisé pour sensibiliser les jeunes aux métiers de l'aéronautique et à celui de pilote (vol d'initiation) ainsi qu'à leur accessibilité aux femmes autant qu'aux hommes. L'ENAC a créé le réseau « les ELLES de l'ENAC », constitué d'étudiants, de personnels et de diplômés de l'ENAC, avec pour objectifs de promouvoir les formations ENAC et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'ENAC a par ailleurs réalisé des actions ciblées, à l'instar des autres grandes écoles, comme l'opération « Campus au féminin », l'organisation du « Rendez-vous des jeunes mathématiciennes » et de conférences (Association française des femmes pilote/women in aerospace, etc.) Afin de s'assurer que l'ensemble de ces initiatives porte les fruits attendus, l'ENAC a mis en place un suivi annuel de la féminisation de ses concours, tant au niveau des candidatures que des lauréats. Enfin, l'ENAC a lancé une étude sociologique sur ses concours et ses formations pour analyser et comprendre les disparités du nombre de femmes entre les différents concours et formations de l'école. Des résultats de cette étude découleront des pistes d'amélioration pour la communication de l'école vis-à-vis des collégiennes et lycéennes ainsi que des pistes d'amélioration des méthodes de sélection.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7054

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 avril 2018](#), page 2752

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5842